

Paris 12 août 1870
10^h du matin

Mon cher Albert,

Je ne t'ai pas écrit hier, attendant que je puisse te faire savoir si mon devoir m'oblige de rester ici ou me permet de revenir près de toi. Le Corps législatif pouvant être réuni, d'un moment à l'autre, je pense qu'il me faudra rester ici et me tenir prêt à siéger. Si un changement se produisait, je devrais t'avertir de suite.

Je suis fort contrarié de laisser Marie¹ seule avec toi dans les circonstances actuelles. La question est de savoir quelle sécurité offre le séjour de Ligoure devant les Solignac². Alors même qu'il n'y aurait à craindre qu'une incursion d'ivrognes désirant boire notre vin, je me demande si une telle visite ne serait pas pour Marie très dangereuse³.

Réfléchis à cela pendant qu'il en est temps. Quant à moi, la perspective prochaine d'un siège à Paris, pour Marie habitant avec ses deux familles, me paraît moins émouvante que les visites à Ligoure. Mais tu peux mieux juger que moi cette question et je te la pose pour que tu y penses pendant qu'il en est encore temps.

Rothschild paye sans difficulté. J'ai touché les 1 750^f /2/ de ta créance : j'aurai demain les 10 mille francs tout en billets.

M. St-Martin avait acheté les 2 obligations nouvelles. J'aurai très prochainement le solde et les papiers.

Je me décide à laisser mes titres en dépôt. Une grande masse de papier est bien encombrante. Les dépôts semblent offrir plus de sécurité que les maisons particulières. D'ailleurs la chance est mieux divisée.

Si on est pillé à domicile avec les récépissés : on retrouve les titres en dépôt.

Si le dépôt est pillé ou brûlé, on aura ses titres pour recours.

Si au contraire on a le papier chez soi on perd tout à la fois si le domicile est envahi ou brûlé.

Je me trompe peut-être et tu jugeras. Mais je reste dans le statu quo.

Si tu es d'un autre avis, tu pourrais me le dire de suite et j'agirai.

Le Sénat est convoqué pour ce matin, je vais y aller et causer avec Chevalier⁴ de son avis sur la question de la tranquillité de Marie en présence des épreuves qui avancent. Je mettrai une lettre à la porte au Sénat.

3h¹/₂

Nous venons de décréter le cours forcé des billets de banque – À partir de ce moment toutes les marchandises vont hausser de valeur apparente. Ne te presse pas de vendre /3/ [le] froment en hausse apparente avec paiement en papier – je te conseille de garder ton froment si tu ne le vends pas contre de l'or – tu vas avoir ici 12 000 fr de papier – C'est assez.

¹ Marie Chevalier (1846-1912), épouse d'Albert Le Play et belle-fille de Frédéric.

² Les ouvriers de la fabrique de porcelaine de Solignac, dont Frédéric Le Play redoute les tendances révolutionnaires.

³ Marie est alors enceinte de son deuxième enfant, Augusta (1870-1960) qui naîtra le 7 décembre à Solignac.

⁴ Michel Chevalier (1806-1879), titulaire de la chaire d'économie politique du Collège de France de 1841 à 1879, sénateur de 1860 à 1870, beau-père d'Albert Le Play.

Ne parle pas de ce petit phénomène économique – mais profite-en – cela ne se sent que peu à peu.

Je viens de voir M^e Fournier⁵.

Ils se sentent mal situés en cas de siège.

M. Thénard⁶ offre son app^{[artemen]t} aux Chevalier. M^e Fournier en a reçu la proposition.

Arnould⁷ est logé dans une ambulance.

M. Thénard et sa femme repartent pour Talmay⁸.

Embrasse pour nous Marie et Mezli⁹.

Ton affectionné père
F. Le Play

Dis au facteur de te remettre les paquets qui arriveraient à mon adresse – et ouvre-les.

Peut-être sera-t-il bon que tu viennes chercher tes billets et tes trois titres –

⁵ Marie Barbot (1797-1892), épouse de René Fournier, grand-mère maternelle de Marie Chevalier.

⁶ Paul Thénard (1819-1884), chimiste français, membre de l'Académie des sciences. Il habitait à Paris dans le même immeuble que Frédéric Le Play, 6 place Saint-Sulpice.

⁷ Arnould Thénard (1843-1905), fils de Paul Thénard.

⁸ Le château de Talmay (Côte-d'Or) était la propriété de Paul Thénard.

⁹ Emma Le Play (1868-1966), dite Mésélie, fille aînée d'Albert Le Play et de Marie Chevalier.